



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-057

#### Subvention exceptionnelle Business Club 28 (Finances)

7.52

Rapporteur : Aïssa HIRTI

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>34</b>
Nombre de pouvoirs	<b>5</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aïssa HIRTI, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Étaient excusés

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Hélène BARBE donne procuration à Silvia COUSIN, Arnaud DAUTREY donne procuration à Ratko KLISURA, Lucie BROTIN donne procuration à Yucel KISA, Amber NIAZ donne procuration à Sophie WILLEMIN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

L'association Business Club 28 organise le 5 mai 2022 un évènement au circuit de l'Ouest Parisien.

Cet évènement aura deux objectifs :

- Le développement économique du tissu local, qui consiste à mettre en avant les entreprises du Business Club 28 et ses partenaires et donc la promotion des acteurs économiques locaux.
- Un don versé par l'association Business Club 28 à l'opération caritative « Don du Cœur » au profit de trois enfants drouais.

Le budget de cette action s'élève à 12 000 €. L'association Business Club 28 sollicite une subvention de 3 000 € pour l'aider à bien organiser l'évènement.

Le versement de cette subvention contribuera à l'attractivité de la ville de Dreux, au développement du tissu économique local ainsi qu'au soutien aux œuvres sociales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Aïssa HIRTI,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** à l'unanimité

- Approuve le versement en 2022, de cette subvention exceptionnelle de 3 000 € au profit de l'association Business Club 28.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 08 AVR 2022  
Et affichage le 07 AVR 2022



**Le Maire,  
Conseiller régional,**

  
**Pierre-Frédéric BILLET**